

Document N°	FSLC	ADM	008	PRA	Nature	Date	Rédacteur	Page	REV 1
					Fiche pratique	20/01/2017	PH	2	
Rev 0	01/12/14	Première émission			Titre :	Chien d'Or mode d'emploi		DIFFUSION ETENDUE	
Rev 1	01/12/16	Mise en forme			Auteur :	Pascal HUDELOT			

FICHE PRATIQUE 2017-01-20



Chien d'Or - Mode d'emploi

Lorsque vous consultez le calendrier des courses de canicross ou simplement sur le site de la fédération, vous pouvez apercevoir la mention «Chien d'Or».

Qu'est-ce que le «Chien d'Or» : c'est un classement national des compétiteurs FSLC basé sur les 5 meilleurs résultats de la saison. Pour chaque course «Chien d'Or», un barème de points est attribué à tous les compétiteurs, licenciés ou non, basé sur le meilleur temps hommes-femmes confondus (voir Règlement de Course FSLC – paragraphe 9.3). Ce barème est obtenu en divisant le classement obtenu (rang) par le nombre de participants de la course, multiplié par 100.

Exemple : vous êtes 15^e dans une course où il y a 55 coureurs vous marquez : $(15/55) \times 100 = 27,272$ pts.

-> Tous les participants se voient attribuer les points. Les coureurs FSLC sont classés par entité «même couple coureur/chien» : si par exemple vous faites 5 courses avec 5 chiens différents, vous serez classés comme 5 entités différentes. Si vous faites 3 courses avec un chien et 2 avec un autre, vous serez classés comme 2 entités.

-> Pour un même classement (rang), plus le nombre de participants est élevé, plus votre barème est avantageux : si vous arrivés 3^{ème} sur une course de 100, votre résultat est 3. Pour une course de 50, votre résultat est 6.

-> Le gagnant du chien d'or est celui qui comptabilise le score le plus faible en additionnant les 5 meilleurs résultats de l'année.

A quoi sert le classement «Chien d'Or» : il établit un panorama national des performances des licenciés FSLC. Il permet de pouvoir détecter des potentiels sélectionnables pour les compétitions internationales. Il peut permettre de déterminer des ordres de passages sur les courses (les plus rapides en premier). Une course «Chien d'Or» est un atout supplémentaire pour un coureur FSLC qui peut se situer au niveau national, et c'est un atout pour les organisateurs de courses puisqu'elles sont prisées par les licenciés.

Comment ma course peut faire partie du classement «Chien d'Or» : au minimum 2 mois avant la date de votre course, lorsque vous faites la demande d'inscription au calendrier des courses sur la fiche «formulaire pré-inscription FSLC-ORG002-Annexe3 », vous mentionnez votre choix.

Vous devez faire parvenir à la fédération une avance (voir Montant Contribution Fédérale FSLC-TRE-009) par chèque d'un montant de 30 euros par course (si par exemple vous faites 2 courses sur un week-end et que chaque course compte pour le classement, vous devez faire une avance de 60 euros). **C'est vous qui choisissez si c'est un classement unique (cumul) ou si chaque classement est différencié.**

-> **UNE COURSE CHIEN D'OR NE COUTE RIEN AU CLUB ORGANISATEUR :** l'avance est déduite de la contribution fédérale, qui vous est adressée une fois les résultats des courses renvoyés à la fédération.



-> Etablir votre chèque à l'ordre de la FSLC et le renvoyer accompagné du formulaire de pré-inscription à l'adresse indiquée sur le document.

-> Votre course n'est inscrite au chien d'or que si vous avez versé l'acompte correspondant et que la date est validée par la fédération.

-> Une fois votre course validée, vous pouvez utiliser le sigle «Chien d'Or» sur votre visuel (affiche) en le téléchargeant sur la page Facebook «Chiens d'Or» (photos) ou en effectuant la demande à la fédération.

Envoi des résultats de course : pour envoyer vos résultats de course (sous 3 jours), vous devez impérativement utiliser le document «Tableau des résultats FSLC ORG-004». C'est un tableau excel avec les points courses pré-calculés. Si vos résultats sont un cumul de 2 courses, ne mettre que le cumul, sinon, faire un tableau par jour de course.

ATTENTION : toutes les catégories doivent être renseignées, même si le concurrent est hors FSLC (dans ce cas, laissez la case «licence» vide) :

- Nom et date de la manifestation, distance, nombre de participants pour chaque course, et bien-sûr s'il s'agit d'une épreuve chien d'or.

- Pour chaque concurrent, N° licence FSLC (ou vide si hors FSLC), Nom, Prénom, Catégorie*, Club (vide si pas de club), Nom chien, Race, N° puce ou tatouage, Temps (* voir annexe 2 du Règlement de course FSLC-REG-003 – page 22).

Les points courses sont calculés automatiquement en fonction du rang et du nombre de participants. Dans les onglets du bas de fichier, vous trouverez les types de courses (canicross, VTT, enfant...).

Une fois les résultats de courses enregistrés par la fédération, ils sont publiés sur le site internet, rubrique «résultats et chiens d'or». **Vérifiez bien que la rubrique « VALIDATION » soit bien cochée « Validé ».** Si ce n'est pas le cas (non-validée), la course ne compte pas dans le classement des Chiens d'Or, ce qui est dommageable si vos concurrents ont fait des prouesses sur lesquelles ils comptent.

Il peut y avoir plusieurs explications que vous devez vérifier :

-> Vous n'avez pas renvoyé le chèque de contribution fédérale suite à la course. (Vous ne l'avez peut-être pas encore reçu ou votre trésorier ne l'a peut-être pas encore renvoyé). **Tant que la fédération n'a pas reçu ce règlement, votre course n'est pas validée.**

-> Le rapport de juge n'a pas été retourné au responsable du cahier de consignation. **Tant que la fédération n'a pas reçu ce rapport, votre course n'est pas validée.**

-> Le fichier des résultats est incomplet ou erroné (il manque des numéros de puce, des informations...) ou il y a un litige sur les résultats ou une situation spéciale mentionnée sur le rapport du juge. Contactez sans attendre le responsable Chiens d'Or qui pourra vous indiquer si vos fichiers sont corrects. S'il s'agit d'un litige, contactez le Directeur Technique Fédéral qui saura vous dire quand votre course pourra être validée.